

RAPPORT N° 00/5-45
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CUISINES SCOLAIRES
POUR INSTALLATION DE LAVE-VAISSELLE

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 00/1-23

Par Délibération n° 00/1-23 du 3 mars 2000, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres pour des travaux d'aménagement de cuisines scolaires pour installation de lave-vaisselle.

Au stade de l'avant-projet, le montant des travaux de cette opération était estimé à 500 000 F TTC.

Après avoir finalisé le Dossier de Consultation des Entreprises et intégré tous les paramètres liés à la durée et au fonctionnement des appareils, le montant estimatif des travaux est porté à 580 000 F TTC.

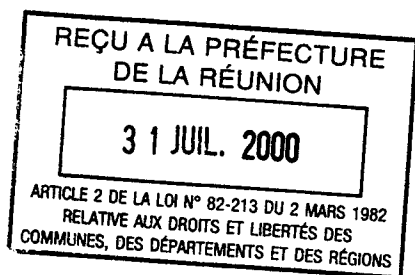
Les paramètres qui ont engendré cette augmentation sont essentiellement :

- la durée des travaux, ramenée à un mois compte tenu des vacances scolaires d'août ;
- la nécessité impérieuse que les travaux soient exécutés avant la livraison du matériel, pour contrôle et paiement de celui-ci ;
- l'actualisation des coûts estimés des travaux.

Je vous demande donc, sur les mêmes bases que celles prévues dans la Délibération n° 00/1-23, d'approuver le nouveau montant du marché de travaux d'aménagement de cuisines scolaires pour installation de lave-vaisselle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/5-45
du Conseil Municipal
en séance du lundi 24 juillet 2000

OBJET

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CUISINES SCOLAIRES
POUR INSTALLATION DE LAVE-VAISSELLE

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 00/1-23

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 00/1-23 du 3 mars 2000 ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-45 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ROYE, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la modification de la Délibération n° 00/1-23 qui porte le montant estimatif du marché de travaux d'aménagement de cuisines scolaires pour installation de lave-vaisselle de 500 000 à 580 000 F TTC -les autres caractéristiques du marché demeurant inchangées-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

